

Rapport annuel 2014

de l'Association FPS ap

Editorial

Le projet «Formation professionnelle supérieure en administration publique» avance

Pour l'Association FPS ap, l'année 2014 a été un exercice intéressant et riche en défis. Avec l'élaboration du profil de compétences début janvier, la mise en œuvre du règlement d'examen et de l'instruction concernant le nouvel examen professionnel «Spécialiste en administration publique» en juin ainsi que la consultation afférente, ce sont trois projets majeurs qui ont pu aboutir à un résultat positif. La majorité des acteurs concernés dans le domaine de l'administration publique se sont déclarés favorables aux projets. Après l'évaluation des résultats de la consultation, l'organe responsable pourra, comme prévu, soumettre d'ici à la fin de l'année les projets remaniés de règlement d'examen et d'instruction au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour examen.

Avec la formation professionnelle supérieure la Suisse dispose d'un instrument unique pour la formation professionnelle continue, qui est parfaitement adaptée aux besoins du marché du travail. Les professionnels se voient offrir la possibilité de suivre, dans le cadre des examens professionnels fédéraux et professionnels fédéraux supérieurs, une formation continue proche de la pratique pour assumer des responsabilités techniques ou des responsabilités de conduite. L'administration publique en profite également! Il est dans l'intérêt des villes, des communes, des cantons ainsi que de la Confédération, qui ont une certaine importance économique avec leurs plus de 180 000 employés, de pouvoir compter sur des collaboratrices et des collaborateurs bien qualifié(e)s. En effet, les exigences imposées aux professionnels des administrations publiques ne cessent de croître, et les sujets à traiter deviennent de plus en plus complexes. Une formation continue proche de la pratique et adaptée aux besoins de la branche est un élément essentiel pour pouvoir relever constamment de nouveaux défis. Depuis plus de deux ans, l'Association FPS ap œuvre avec vous pour assurer la formation professionnelle supérieure aussi pour l'administration publique des communes, des cantons et de la Confédération et pour permettre au personnel administratif d'obtenir un brevet reconnu dans toute la Suisse.

Pour accomplir ces tâches, l'Association FPS ap doit pouvoir s'appuyer sur des partenaires forts et sur le soutien de ses membres. Nous souhaitons profiter de cette occasion pour vous remercier de la bonne collaboration et de votre engagement tout au long de l'année 2014 en faveur de la formation professionnelle supérieure dans l'administration publique. Votre confiance nous pousse à poursuivre résolument sur cette voie.

Erich Hirt, Président

Rétrospective annuelle

Garantie du financement par le SEFRI

Après l'examen approfondi du dossier de requête, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a transmis à L'Association FPS ap à la mi-février de l'année sous revue sa décision positive quant aux subventions fédérales destinées au financement des travaux de projet. Le SEFRI indique dans sa décision que l'élaboration d'un brevet fédéral FPS ap permettra de développer la formation professionnelle. L'organisation du projet est conforme aux besoins. Auparavant, l'Association FPS ap s'était beaucoup investie pour que la Confédération partage la responsabilité du projet qui est important pour toute l'administration publique. Le projet revêt un caractère pionnier, crée une offre de formation professionnelle, longtemps attendue et adaptée aux besoins du marché du travail, et permet de combler ainsi une lacune existante dans le domaine de la FPS. Les subventions assurées permettront à l'Association FPS ap de poursuivre résolument sur la voie engagée et de finaliser les travaux de projet avec succès.

Du profil de compétences au règlement d'examen et à l'instruction

Au cours de l'année sous revue, l'accent a été mis sur l'élaboration des projets de règlement d'examen et d'instruction concernant l'examen professionnel fédéral «Spécialiste en administration publique» ainsi que la consultation afférente de la branche. La mise en œuvre du profil de compétences, la clé de voûte de l'examen professionnel ultérieur, a permis de franchir auparavant en janvier une nouvelle étape importante. La commission spécialisée mise en place par le comité et constituée de représentantes et représentants d'administrations communales et cantonales de toute la Suisse s'est attaquée avec vigueur ces derniers mois à la création du futur examen professionnel modulaire de FPS ap et a défini les qualifications professionnelles nécessaires. Sur cette base, la commission spécialisée a élaboré les projets de règlement d'examen et d'instruction concernant l'examen professionnel fédéral «Spécialiste en administration publique». En partant de la pratique professionnelle, le profil professionnel, les principales compétences opérationnelles ainsi que les examens par module et l'examen final ont été déterminés au niveau brevet.

Large soutien dans la consultation

Mi-juin les projets de règlement d'examen et de directives relatifs à l'examen professionnel fédéral de «Spécialiste en administration publique» ont été mis en consultation. Il appartenait maintenant aux organisations professionnelles et de branches respectivement aux organisations d'employeur et d'employé pertinentes de se prononcer sur le contenu. Les destinataires de la consultation ainsi que d'autres milieux intéressés ont eu l'occasion de recevoir auparavant des informations de première main lors d'une manifestation d'information le 26 juin. A l'issue de cette rencontre, qui a attiré beaucoup de monde, les personnes responsables ont répondu aux questions des participant-s-es. La consultation a duré jusqu'au 30 septembre 2014. Elle avait notamment pour but d'obtenir une évaluation professionnelle des projets de nouveau brevet. Le dossier de consultation a été envoyé par la poste ainsi que mis en ligne sur le site web www.hbboev.ch. 89 destinataires ont été invités à la consultation, et 35 d'entre eux ont pris position par écrit. En outre, 10 autres acteurs ont pris part à la consultation, si bien que nous disposons au total de 45 positions concernant le règlement d'examen et de directives relatifs au brevet «Spécialiste en administration publique». Sur les 45 participants, quatre ont renoncé à donner un avis; ils ont notamment avancé comme raisons de cette abstention l'absence de besoin d'une qualification fédérale pour leur propre unité administrative ainsi que l'orientation sur leurs propres offres éprouvées de formation initiale et continue.

Les projets de règlement d'examen et d'instruction concernant l'examen professionnel de «Spécialiste en administration publique» ont recueilli l'approbation de la grande majorité des acteurs pertinents dans le domaine professionnel de l'administration publique. Le nouveau brevet a été majoritairement considéré comme fondamentalement juste, exhaustif et axé sur la pratique. Les critiques et les réserves de principe ont été rares. La majorité des personnes ayant pris position a plaidé en faveur de l'approche généraliste du nouveau brevet avec une possibilité de spécialisation ultérieure au niveau d'un diplôme. En outre, ces personnes ont été en majorité d'avis que les compétences décrites reflètent la profession de façon réaliste et que la structure des examens, avec une partie modulaire organisée de manière décentralisée et un examen final central, est utile et judicieuse. Après un examen approfondi des résultats de la consultation, le Comité de l'Association FPS ap a soumis en décembre les projets de règlement d'examen et de directives relatifs à l'examen professionnel fédéral pour avis au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Mise en place de l'organisation des examens en 2015

Parallèlement au processus d'étude des documents en cours par le SEFRI, l'organe responsable va entreprendre en 2015 la conception structurelle de l'organisation des examens. Il s'agit de recruter et de former les membres de la commission chargée de l'assurance qualité (CAQ). Dans ce contexte, on veillera à nouveau à une composition équilibrée entre niveaux administratifs, régions linguistiques et hommes/femmes. Au 2^e trimestre 2015, l'élaboration du processus d'accréditation des prestataires sera une des prochaines tâches de la CAQ élue. L'examen final se tiendra pour la première fois au plus tôt fin 2017/début 2018.

Développement de projet 2014 – 2018

2014/2015 **Réglementation**

Elaboration du règlement d'examen et de l'instruction concernant le règlement d'examen

- Profil de compétences
- Garantie du financement SEFRI
- Consultation de la branche
- Remise RE/directive au SEFRI

2015 **Organisation des examens**

Mise en place des structures pour l'organisation des examens

- Formation de la Commission d'assurance qualité (CAQ)
- Sélection des experts aux examens
- Elaboration du processus d'accréditation des prestataires
- Accréditation des prestataires
- Séances d'information
- Mise en place du secrétariat des examens

2016/2017 **Organisation des examens**

Formation de la CAQ et des experts, Concept d'assurance qualité

- Formation CAQ
- Elaboration des critères/formulaires d'évaluation
- Elaboration des prescriptions pour le travail de projet
- Elaboration série zéro
- Elaboration des processus et modèles
- Organisation procédure d'inscription
- Formation des experts aux examens

Fin 2017/1^{er} trimestre 2018 **Mise en œuvre examen pilote**

Organisation efficace de l'examen selon le règlement d'examen

- Organisation et déroulement de l'examen
- Organisation de la procédure de clôture
- Controlling/assurance qualité
- Gestion du secrétariat des examens

Organes de l'Association

Elargissement de l'organe responsable – Adhésion des nouveaux membres

Le Comité a pour objectif déclaré d'élargir en permanence l'organe responsable de l'Association et de disposer d'une couverture aussi large que possible à tous les niveaux administratifs. Au cours de l'année sous revue, le Comité a pu accueillir trois nouvelles organisations comme membres de l'Association FPS ap. Il s'agit de l'Association pour la formation continue de l'administration de Suisse centrale (VWBZ), de la Société des employés de commerce (SEC) ainsi que de l'organe responsable romand Formation romande des cadres communaux (FR2C). Ces trois associations sont bien implantées à l'échelle nationale/régionale et peuvent compter sur un soutien important dans la branche. Le Comité poursuivra ses efforts visant à mieux intégrer respectivement les cantons et les organisations et conférences cantonales dans l'organe responsable.

L'Association FPS ap se compose des membres suivants:

- Association pour les finances et la comptabilité publiques (AFCP)
- Fédération suisse des bourgeoisies et corporations (SVBK)
- Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
- Association des Communes Suisses (ACS)
- Association suisse des services des habitants (ASSH)
- Conférence suisse des secrétaires municipaux (CSSM)
- Canton de la Thurgovie
- Association pour la formation continue de l'administration de Suisse centrale (VWBZ)
- Société des employés de commerce (SEC)
- Formation romande des cadres communaux FR2C

Assemblée des délégués 2014 à Zurich

Le jeudi 26 juin 2014, a eu lieu à Zurich la première assemblée ordinaire des délégués (AD) de l'Association FPS ap. Le rapport annuel 2012/2013 ainsi que les comptes annuels 2012/2013 ont été approuvés à l'unanimité. Etant donné que certains membres ne se voyaient plus en mesure de verser une nouvelle cotisation de CHF 2'500, l'AD a décidé de fixer le montant de la cotisation 2015 à CHF 500. En revanche, les nouveaux membres sont tenus, pour des raisons de solidarité envers les membres existants, de verser un droit d'entrée unique de CHF 5'000 (réparti sur 2 ans) avant de pouvoir bénéficier du tarif réduit de CHF 500. Tout en prenant acte de la stratégie financière, l'AD a approuvé le budget 2015. Malgré les subventions assurées, le financement de l'Association n'est pas encore garanti à long terme. Pour 2015 et 2016, il faut prévoir des charges supplémentaires dues notamment à la mise en place de la structure des examens (formation et qualification de la Commission chargée de l'assurance qualité et des experts, élaboration de la série d'examen et du concept d'assurance qualité, gestion du secrétariat des examens etc.). L'organisation ultérieure de l'examen professionnel/le bon fonctionnement doit au plus couvrir les frais. Même si le but recherché est d'obtenir une subvention fédérale pour l'organisation de l'examen professionnel fédéral, il faut absolument trouver d'autres ressources de financement.

Le financement de l'Association FPS ap reste ainsi également en 2015 une priorité absolue. Avec la Conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach, présidente de la commune d'Ueberstorf, et Daniel Duss, Président de l'Association pour la formation continue de l'administration de Suisse centrale, ce sont deux nouveaux membres qui ont été élus dans le Comité de l'Association FPS ap.

Comité, direction et organe de révision

Le Comité de l'Association FPS ap, le 31.12.2014, se compose des personnes suivantes :

Président	Erich Hirt, Dienstchef Allgemeine Verwaltung, Kerzers FR Präsident Aus-/Weiterbildungskommission Gemeinden Deutschfreiburg
Vice-présidence	Beatrice Wessner, alt Gemeinderätin, Bubendorf BL Vorstand Schweizerischer Gemeindeverband SGV
Comité	Jolanda Bischoff, Abteilungsleiterin Einwohneramt, St. Gallen SG Vorstand Verband Schweizerischer Einwohnerdienste VSED Christine Bulliard-Marbach, Nationalrätin/Gemeindepräsidentin Ueberstorf FR Vorstand Schweizerischer Gemeindeverband SGV Daniel Duss, Präsident/Leiter Geschäftsstelle Verein Verwaltungsweiterbildung Zentralschweiz VWBZ Martin Heimgartner, Sektionsleiter Eidg. Finanzverwaltung, Bern BE Präsident Verband für öffentl. Finanz- und Rechnungswesen VÖFRW Damian Kalbermatter, Leiter HR Kompetenzcenter, Frauenfeld TG Personalamt Kanton Thurgau (design. Nachfolger Jürgen Kern) Matteo Oleggini, Responsabile settore Istituzioni ARSL Vorstand Schweiz. Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete SAB Jürg Wichteremann, Stadtschreiber, Bern BE Vorstand Schweiz. Konferenz der Stadt- und Gemeindeschreiber SKSG
Bureau	Claudia Hametner, Wiss. Mitarbeiterin SGV
Organe de révision	ROD Treuhand AG, Urtenen-Schönbühl BE

Comptes annuels 2014

Comptes 2014 et budget 2015

	COMPTES 2014		BUDGET 2014		BUDGET 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Dépenses						
Assemblée des délégués	1 163,30		3 000,00		3 000,00	
Frais Comité	8 372,90		12 000,00		12 000,00	
Frais Commission	5 499,20		14 000,00		14 000,00	
Révision	800,00		1 000,00		1 000,00	
Bureau	0,00		0,00		40 000,00	
Mandats externes	23 467,10		44 000,00		23 000,00	
Traductions	787,30		8 000,00		7 000,00	
Frais de bureau et administration	1 365,30		7 500,00		5 500,00	
Relations publiques	0,00		4 500,00		4 500,00	
Recettes						
Cotisations de membre		17 175,00		22 500,00		9 000,00
Contribution Confédération		90 000,00		36 000,00		24 600,00
Contribution ACS		20 000,00		20 000,00		0,00
Intérêts		118,70		100,00		100,00
Total	41 455,10	127 293,70	94 000,00	78 600,00	110 000,00	33 700,00
Excédent de recettes		85 838,60				
Excédent de charges				15 400,00		76 300,00

Berne, le 31 janvier 2015

Bilan 2014

31 décembre 2014		
	Actifs	Passifs
Capital de roulement		
Caisse	0,00	
Compte bancaire 60-516032-2	28 265,20	
E-compte d'épargne 92-8689-4	40 113,00	
Total	68 378,20	
Autres actifs		
Actifs transitoires	0,00	
Total	0,00	
Capital emprunté		
Prêts		0,00
Passifs transitoires		1 093,50
Total		1 093,50
Capital propre		
Bénéfice net/perte		85 838,60
Excédent de charges		-18 553,90
Total		67 284,70
	68 378,20	68 378,20

Berne, le 31 janvier 2015

Rapport de révision

ROD



Treuhandgesellschaft
des Schweizerischen Gemeindeverbandes AG

A l'Assemblée des délégués de l'Organisation suisse
d'examen formation professionnelle supérieure en
administration publique (FPS ap)
3001 Berne

Rapport de l'organe de révision relatif à la révision des comptes annuels 2014

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la conformité des comptes annuels de FPS ap comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. Les comptes annuels se soldent au niveau des actifs et des passifs de CHF 68'378.20 par un excédent de revenu de CHF 85'838.60.

Conformément aux prescriptions légales, la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité. Cette responsabilité comporte la conception, l'implémentation et le maintien d'un système de contrôle interne en relation avec l'établissement des comptes annuels; ceux-ci doivent être exempts de fausses indications essentielles résultant de violations ou d'erreurs. Par ailleurs, le comité est responsable du choix et de l'application des méthodes de présentation des comptes annuels conformes ainsi que de l'exécution d'estimations appropriées.

Notre responsabilité consiste à déposer un jugement d'audit sur les comptes annuels basé sur nos contrôles. Nous avons effectué nos contrôles en conformité avec la Norme d'audit suisse. Aux termes de cette norme, nous sommes tenus de respecter les exigences en matière de comportement et de planifier et d'exécuter la révision de telle sorte à avoir une certitude suffisante que les comptes annuels sont exempts de fausses indications essentielles.

Une révision comporte l'exécution d'opérations d'audit dans le but d'obtenir des justificatifs de révision au sujet des valeurs déclarées et autres indications contenues dans les comptes annuels. Le choix des opérations de révision relève de l'appréciation du réviseur, conformément à sa mission. Ceci implique une évaluation des risques quant à de fausses indications dans les comptes annuels comme conséquence de violations ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, le réviseur prend en considération le système de contrôle interne, dans la mesure où celui-ci est déterminant pour l'établissement des comptes annuels, ceci pour déterminer les opérations d'audit correspondant aux circonstances mais non pas pour émettre un jugement d'audit au sujet de l'existence et de l'efficacité du système de contrôle interne. La révision comprend par ailleurs l'évaluation de l'opportunité des méthodes de présentation des comptes annuels utilisées, de la vraisemblance des évaluations auxquelles il a été procédé ainsi que de l'appréciation de la présentation des comptes annuels dans son ensemble. Nous sommes d'avis que les justificatifs d'audit obtenus par nos soins constituent une base suffisante et appropriée pour rendre notre jugement d'audit.

Aux termes de notre évaluation, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 correspondent aux prescriptions légales.

Urtenen-Schönbühl, 12 juin 2015

ROD

Treuhandgesellschaft des
Schweizerischen Gemeindeverbandes AG

Hanspeter Blatter
Mandatsleiter
zugel. Revisionsexperte

Gerhard Schmied

ROD Treuhand • Solothurnstrasse 22 • 3322 Urtenen-Schönbühl

Telefon 031 858 31 11 • Fax 031 858 31 15 • rod.schoenbuehl@rod.ch • www.rod.ch

